



Appel à projets CGET – ANCV 2017

Soutien à la Mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Afin de favoriser la mobilité et la citoyenneté européenne, l'ANCV et le CGET soutiennent conjointement le financement à part égale d'un appel à projets intitulé « Soutien à la Mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

Mis en place dans le cadre du « volet Jeunesse des contrats de ville » et déployé dans 32 départements, cet appel à projets a permis à plus de 2 000 jeunes de partir en vacances soit en France soit en Union Européenne en 2017.

En outre, cet appel à projets constitue l'une des mesures du comité interministériel pour la jeunesse de 2015 et est porté au titre du comité interministériel Egalité & Citoyenneté du 26 octobre 2015.

I / Rappel des principes et enjeux du dispositif

En 2017, les objectifs de cet appel à projets étaient les suivants :

- favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus ;
- atteindre un objectif de 70 % séjours européens
- systématiser l'implication des jeunes dans les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative ;
- valoriser la mixité dans la réalisation des projets.

Par ailleurs, afin d'offrir une solution aux opérateurs de terrain confrontés à de nombreuses demandes, l'architecture générale de l'appel à projets a été simplifiée en 2015 en donnant la possibilité aux porteurs de projets de réaliser des séjours sur toute l'année (période scolaires et extrascolaires) et de mener des projets d'une durée de 4 jours à 14 jours.

II/ Quelques éléments de bilans 2017

En 2017, ce dispositif couvre 32 départements concernés par la politique de la ville, soient les départements suivants : Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Dordogne, Essonne, Eure et Loir, Guadeloupe, Guyane, Haute Garonne, Haut Rhin, Hauts de Seine, Hérault, Indre et Loire, Isère, Loire, Loire Atlantique, Loiret, Maine et Loire, Martinique, Nord, Paris, Pas de

Calais, Rhône, Seine et Marne, Seine Maritime, Seine Saint Denis, Somme, Val de Marne, Val d'Oise, Var, Vaucluse, Vosges et Yvelines.

Sur les 32 départements concernés, 24 s'inscrivent dans cette expérimentation et ont présenté des projets de séjours. Au total ce sont 194 projets qui ont été soutenus au profit de 2 146 jeunes pour un montant global de 604 155 €.

III/ Consommation globale et atteinte des objectifs

Le taux de consommation de l'enveloppe est de 86% sachant que l'enveloppe dédiée à cet appel à projets est de 700 000 €. Il en est de même pour le taux de bénéficiaires qui est de 86%, l'objectif ciblé était de 2 500 bénéficiaires en 2017.

Niveau de consommation des départements

Répartition par niveau de consommation

Département	Nb de projets retenus	Nb de projets réalisés	Nb total des jeunes	Part de la consommation de la dotation par département
Paris	185 338	56	629	30,7%
Seine-Saint-Denis	134 856	36	512	22,3%
Nord	59 838	23	225	9,9%
Val d'Oise	52 332	10	163	8,7%
Essonne	34 000	6	116	5,6%
Bouches du Rhône	29 776	14	116	4,9%
Seine-Maritime	12 533	5	47	2,1%
Haute Garonne	10 870	4	35	1,8%
Somme	10 700	4	46	1,8%
Isère	6 163	3	19	1,0%
Loire Atlantique	8 800	3	22	1,5%
Vosges	8 600	4	34	1,4%

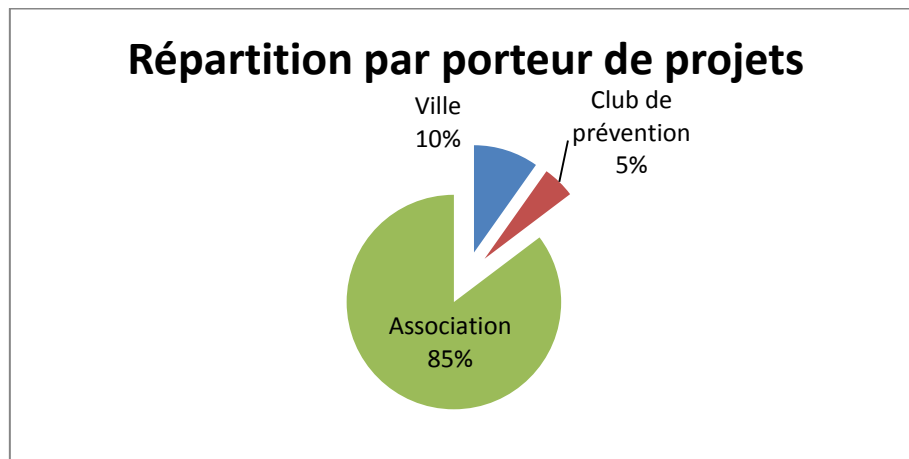
Yvelines	7 500	4	28	1,2%
Hérault	6 350	5	20	1,1%
Loire	5 950	2	17	1,0%
Pas de Calais	5 600	1	16	0,9%
Rhône	5 100	3	15	0,8%
Val de Marne	4 600	2	25	0,8%
Haut Rhin	4 350	2	15	0,7%
Eure et Loir	3 000	1	12	0,5%
Var	2 950	2	11	0,5%
Indre et Loir	2 400	1	8	0,4%
Loiret	1 617	1	8	0,3%
Dordogne	932	2	7	0,2%
Total général	604 155	194	2 146	100%

Il est à noter que le département de Paris a reçu 30,7 % des crédits engagés soit une baisse d'environ 5%, la Seine Saint Denis 22,3 % et le Nord 9,9%. Entre 2016 et 2017, on note une hausse significative d'environ 5% des crédits attribués à la Seine Saint Denis, ce qui a permis de soutenir 19 projets supplémentaires.

i) Caractéristiques générales

a) Les porteurs de projets

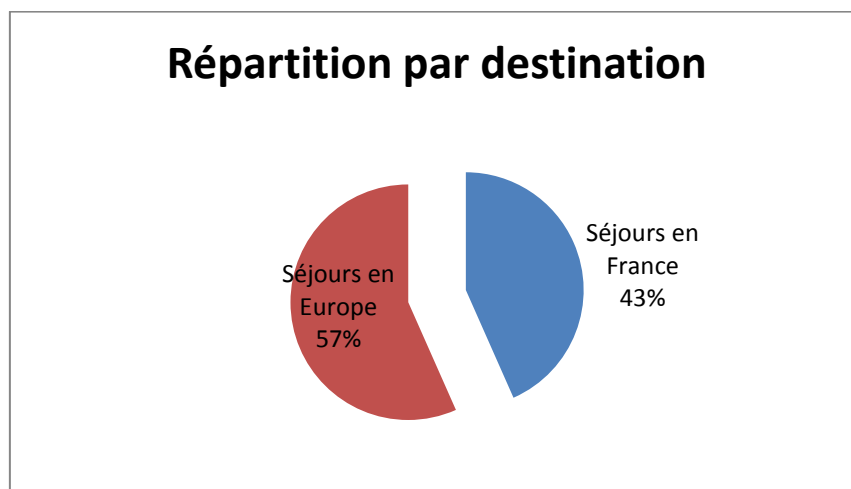
En 2017, 101 porteurs de projets ont été financés dont 85% sont constitués en association, 10% représentent des villes et 5% des clubs de prévention.



b) Caractéristiques générales des séjours

En 2017, les départs encadrés représentent 74% des séjours accompagnés. 26% représentent les départs en autonomie dont la majeure partie à destination de l'Union Européenne.

- c) Les séjours en Union européenne ont représenté 57 % des séjours, soit une augmentation de 1% par rapport à 2016. Cependant l'objectif des 70% n'est pas atteint.



ii) Caractéristiques des projets – répartition par pays de l'UE

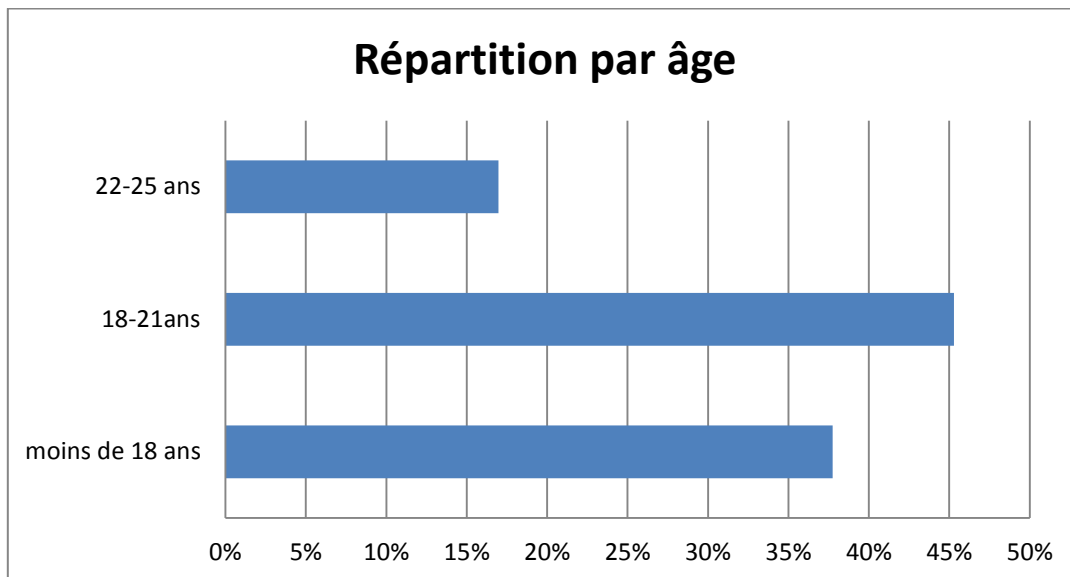
En 2017, ce sont 109 projets de séjour en Union Européenne qui ont été soutenus. L'Espagne a représenté la première destination des jeunes, puis l'Italie et enfin le Portugal.

Destination	nombre de projets financés
Espagne	48
Italie	14
Portugal	10
Grèce	9
Allemagne	7
Royaume-Uni	7
Belgique	3
Croatie	3
Malte	2
Bulgarie	1
Irlande	1
Norvège	1
Pologne	1
Suède	2
Total	109

iv) Caractéristiques des bénéficiaires

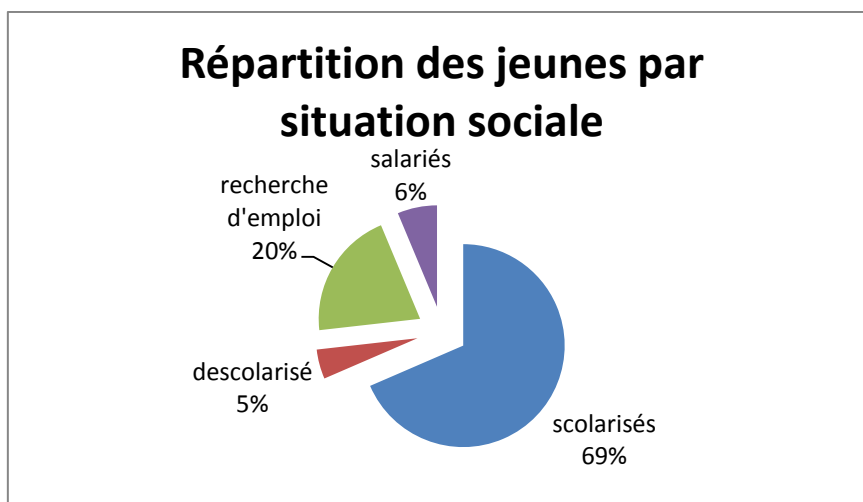
a) Selon leur âge

Un projet implique en moyenne 11 jeunes. Les moins de 18 ans représentent 38 % du total des bénéficiaires, la tranche des 18-21 ans est de 45 % et la tranche des 22- 25 ans est de 19 %. Nous constatons une importante diminution des 22-25 ans (-31%) au profit des 18-21 ans (+14%) et des moins de 18 ans.



b) Selon leur situation sociale

Les jeunes scolarisés représentent la part la plus importante des bénéficiaires et représentent environ 69 %. Figurent ensuite les jeunes en recherche d'emploi, environ 20%. Les jeunes déscolarisés ne représentent que 5 %. Nous constatons une augmentation de la proportion de jeunes scolarisés (+11%) compte tenu de la progression de jeunes âgés de 16 à 21 ans.



V) Coût des séjours en UE

Le coût moyen d'un séjour en UE est de 7 698 €, le coût médian se situant à 6 268 €. Le montant moyen de la subvention ANCV –CGET est de 3 386 € pour un projet et le montant médian s'élève à 2 800 €.

Le cout moyen / jour d'un séjour en 2017 est de 100€.

VI) Durée des séjours

La durée du séjour est en moyenne de
ours en France ou en Union Européenne.

VII) – Perspectives 2018

L'ANCV et le CGET renouvellent leur volonté de poursuivre le partenariat en maintenant leur implication financière respective.

Pour cette nouvelle année, il est prévu de :

- Reconduire l'enveloppe de 700 000 €
- Cibler 35 départements au lieu de 32 en 2017
- Maintenir un objectif de 2 500 bénéficiaires
- Atteindre un objectif de 65% de séjours européens